



HAUTE-GARONNE



CHS : LA CGT IMPOT-TRESOR 31 REFUSE DE JOUER LES FAIRE-VALOIR DES DIRECTIONS !!!

NOUS NE BAISSERONS PAS LA GARDE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA SECURITE ET LA SANTE DES COLLEGUES !!!

Le Comité Hygiène et Sécurité est le seul organisme non paritaire, le nombre de représentants des personnels est supérieur au nombre de représentants de l'administration, il concerne toutes les directions des administrations regroupées au sein de l'Ex MINEFI (DGFIP, Douanes, DGCCRF...).

Le CHS dispose d'un budget propre.

Le CHS a pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Il traite notamment des questions relatives :

- à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité ;
- aux méthodes et techniques de travail et au choix des équipements de travail dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une influence directe sur la santé des agents.
- aux projets d'aménagements, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène et de sécurité, et de bien-être au travail ;
- aux mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux personnels handicapés ;
- aux mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et nécessaires aux femmes enceintes.

Le comité procède, en outre, à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents.

Le CHS constitue un outil important pour mettre en échec une série de projets dictés, avant tout, par des **politiques toutes entières dédiées à la recherche du moindre coût** et incompatibles avec la santé des agent(e)s et le respect des conditions de travail et d'exercice des missions.

Ce n'est donc pas fortuit si nos Directions s'efforcent de tenir le plus possible à l'écart cet organisme des opérations immobilières et restructuration de services évacuant ainsi leurs conséquences éventuelles sur la santé des collègues.

- Traitement de l'amiante (évaluation du risque toxique pour les agent(e)s et solutions pour l'endiguer ; mesure des poussières d'amiante ; déroulement des travaux et choix des alternatives de dés-amiantage (retrait ou encapsulage) ; bilan de santé des agent(e)s...),
- Choix du relogement des services dans de nouveaux bâtiments ou de la réhabilitation des infrastructures immobilières existantes avec la tentation économique d'imposer les travaux en site occupé.
- Mise aux normes des bâtiments (isolation thermique et phonique, ré-aménagement intérieur et extérieur des locaux, électricité, chauffage-climatisation...)
- Conséquences des réformes (superficie des espaces de travail / agent, troubles de santé physique : perte du sommeil, accentuation du stress, mal au dos et fatigue visuelle...)

Osons le dire !!! Pour nos Directions, le CHS représente un gadget contraignant pour la bonne marche des réformes !!!

Dorénavant, les seules activités développées par les Directions Locales, consistent à capter le plus d'argent sur les crédits CHS pour financer des dépenses fonctionnelles normalement à la charge des budgets propres de chaque administration (mobilier de bureau, casques téléphoniques...)

Au sein de l'Ex-DGI, notre Direction Locale a pour coutume de réunir les organisations syndicales pour préparer la tenue des CHS.

Jusqu'à présent, soucieux des intérêts des collègues, le SNADGI CGT avait choisi de participer à ces réunions pour nouer un dialogue social constructif permettant de travailler concrètement à l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des collègues.

Ces réunions préparatoires, si elles ont pu par le passé revêtir un intérêt pour porter les revendications des collègues, elles constituent aujourd'hui un lieu de concertation factice dans lequel les Directions tentent d'obtenir l'appui des syndicats pour faire financer certaines de leurs dépenses par le CHS et économiser sur les crédits de fonctionnements.

- Constatant une réelle dégradation dans la qualité des échanges sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité
- Condamnant avec fermeté, la volonté affichée par les Directions d'évacuer au maximum le débat nécessaire et les actions à menées en réponse aux conséquences des réformes en cours sur la santé physique et le bien être au travail des collègues,

La CGT IMPOT-TRESOR 31 a décidé de ne plus participer à ces réunions organisées et boycottera donc l'audience préparatoire du 9 Octobre convoquée par la DSF dans le cadre de la préparation du prochain CHS prévu le 15 Octobre.

La CGT IMPOT-TRESOR 31 entend œuvrer au rassemblement actif de toutes les organisations syndicales pour imposer un rapport de force de haut niveau permettant de défendre avec efficacité les conditions de travail, l'hygiène, la sécurité et la santé des collègues et obtenir de réelles avancées significatives en matière de qualité de vie au travail et d'exercice des missions.